



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITE LA GUADELOUPE

**AVIS PUBLIC**

**Demande de dérogation mineure**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil qui se tiendra lundi 8 juin 2020 à 20h00 au lieu ordinaire des sessions, 763, 14<sup>e</sup> Avenue, bureau 100, le conseil étudiera et statuera sur la demande de dérogation mineure pour le bâtiment construit sis au 320 8<sup>e</sup> Rue Ouest.

Cette demande de dérogation mineure vise à :

1. Autoriser l'implantation du nouveau bâtiment à 4.88 mètres de la ligne arrière
  - La marge arrière minimale demandée à l'article 7.3 du règlement de zonage 373-2007 est de 5 mètres

Cette dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

Toute personne intéressée à formuler un commentaire au conseil municipal pourra le faire jusqu'au 8 juin 16h00, par écrit, via courriel ou par la poste :

Courriel : [info@munlaguadeloupe.qc.ca](mailto:info@munlaguadeloupe.qc.ca)  
Par la poste : 763 14<sup>e</sup> Avenue, bureau 100  
La Guadeloupe (Qc) G0M 1G0

Donné à La Guadeloupe, ce vingt-et-unième (21<sup>e</sup>) jour de mai 2020

Christiane Lacroix, directrice générale

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Christiane Lacroix, secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19<sup>e</sup> Avenue, La Guadeloupe Qc G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 16 h, le vingt-et-unième (21<sup>e</sup>) jour de mai 2020

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-et-unième (21<sup>e</sup>) jour de mai 2020

Christiane Lacroix, directrice générale